



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative



N° 14734*02

Date de réception 14/01/2015	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 4/02/2015	N° d'enregistrement F05215 P0005
--	--	--

1. Intitulé du projet

Construction d'un entrepôt de stockage grande hauteur de 7 125 m² et d'un entrepôt frigorifique de 18 000 m²

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SOCAMAINE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Olivier LOUVARD

RCS / SIRET

3 0 6 0 1 5 3 0 6 0 0 0 1 3

Forme juridique: **SA Coopérative à CA**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36 b)	Travaux ou constructions réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération crée une SHON supérieure à 10 000 m ² et inférieure à 40 000 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Construction d'un entrepôt de stockage automatisé de grande hauteur (42 m) d'une surface de 7 125 m² dont 4 815 m² à 42 m et 2 310 m² à 6 m, des voiries associées et d'un bassin de régulation/rétention des eaux d'incendies.

Construction d'un entrepôt de stockage frigorifique d'une surface de 18 000 m² dont 2 000 m² à 16 m de hauteur et 16 000 m² à 10 m, des voiries associées et d'un bassin de régulation/rétention des eaux d'incendies.

4.2 Objectifs du projet

La SOCAMAINE approvisionne les magasins de grande distribution de l'enseigne E. LECLERC.

Elle possède trois entrepôts sur la commune de Champagné (72) :

- SOCA 1 : stockage en température contrôlée (froid positif),
- SOCA 2 : stockage en température contrôlée (froid négatif) et en température ambiante,
- SOCA 3 : stockage à température ambiante.

Du fait de l'augmentation de l'activité des magasins, la SOCAMAINE doit étendre sa capacité de stockage de produits à température ambiante.

Par ailleurs, l'entrepôt SOCA 1 est ancien et saturé. La SOCAMAINE souhaite donc construire un nouvel entrepôt frigorifique plus performant pour le remplacer.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet sera réalisé en une phase d'une durée de 36 mois environ comprenant le gros œuvre (terrassement, fondations, structure), le second œuvre (électricité, couverture, revêtement, plomberie,...) et les voiries et aménagements divers.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité de la SOCAMAINE consiste :

- en la réception de produits de grande consommation (alimentaire, hygiène,...) ou de produits frais par poids lourds,
- au stockage des produits en cellules à température ambiante (produits de grande consommation) ou à température contrôlée (produits frais),
- à la préparation des commandes,
- à l'expédition des produits.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet est soumis à permis de construire (objet de la présente demande).

Le stockage automatisé de grande hauteur sera soumis à enregistrement au titre de la rubrique 1510 de la législation des Installations Classées.

L'entrepôt frigorifique sera soumis à déclaration au titre de la rubrique 1511 de cette même législation.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

- autorisation au titre du Code de l'Urbanisme (Permis de construire).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface du site :	270 000 m ²
Surface de voirie actuelle :	13 000 m ²
Surface de voirie à terme :	33 500 m ²
Surface de bâti actuelle :	54 000 m ²
Surface de bâti à terme :	73 620 m ²
	(destruction de 6700 m ² de bâti construction de 26 320 m ² de bâti)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Zone industrielle
72470 CHAMPAGNE

Coordonnées géographiques¹ Long. 0 ° 20' 56 " E Lat. 48 ° 00' 59 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? 15 juin 2007

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site d'implantation est situé dans une zone d'activité (zone Uz).

L'usage actuel des sols est des espaces verts pour l'entrepôt grande hauteur, des voiries ou constructions à démolir pour l'entrepôt frigorifique.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Champagné approuvé le 30 janvier 2008.

La zone où sera implanté le projet fait l'objet d'une mise en compatibilité du PLU (aménagement des prescriptions relatives à la hauteur des constructions) avec étude d'impact. L'enquête publique doit se dérouler au 1er semestre 2015.

Pour les rubriques 33° à 37° : le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques Inondation de l'Huisne approuvé le 01/09/2005. Le site n'est pas en zone inondable.
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
			Zone NATURA 2000 de la Vallée du Narais à 250 m à l'Est (FR52000647)
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
 Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources			Alimentation depuis le réseau public pour les usages sanitaires et le lavage des sols (autolaveuse). Activité peu consommatrice d'eau.
engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ressources			Le cas échéant, réutilisation des matériaux pour constitution de merlon
est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel			Le projet sera réalisé au sein d'une zone d'activité existante sur un site accueillant déjà des constructions. En ce sens, le projet de la SOCAMAINE n'aura pas d'impact supplémentaire vis-à-vis de la biodiversité existante.
est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Concernant le PPRi, le site destiné à accueillir le projet n'est pas situé en zone inondable. Pour la zone Natura 2000, le projet ne créera pas d'impact supplémentaire, pour les mêmes raisons qu'évoquée dans le paragraphe précédent.

Le terrain d'implantation est situé au sein d'une zone d'activité et accueille déjà des constructions.

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

Est-il concerné par des risques technologiques ?

Les zones inondables identifiées dans le PPRI de l'Huisne ne concernent pas le site d'implantation.

Risques et nuisances

Est-il concerné par des risques naturels ?

Engendre-t-il des risques sanitaires ?

Est-il concerné par des risques sanitaires ?

Commodités de voisinage

Est-il source de bruit ?

Est-il concerné par des nuisances sonores ?

Dès la conception du projet, cet enjeu a été identifié concernant le futur entrepôt frigorifique et plus particulièrement les installations de réfrigération. Cependant le site d'implantation se trouve éloigné des tiers (le plus proche se trouve à 530 m à l'Est) de l'autre côté de la nationale. Par ailleurs, les équipements seront récents, performants et implantés de façon à réduire au maximum les émissions sonores.

Engendre-t-il des odeurs ?

Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

Engendre-t-il des vibrations ?

Est-il concerné par des vibrations ?

		<p>L'éclairage sera limité au minimum nécessaire à la sécurité. Il s'agira d'un éclairage périphérique dirigé vers le sol.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/></p>	<p>X</p>
<p>Pollutions</p>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<p>Aucune installation de combustion ne sera présente sur le site hormis les groupes électrogènes associés aux installations de sprinklage et les groupes électrogènes de secours pour les installations électriques. L'établissement n'est donc pas source de rejets atmosphériques hors la circulation des camions et des véhicules du personnel.</p> <p>Un réseau séparatif collectera séparément les eaux pluviales, les eaux sanitaires et les eaux usées (eaux de lavage). Les eaux pluviales seront infiltrées après passage dans un séparateur à hydrocarbure et un bassin de régulation/confinement.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Les eaux usées et eaux sanitaires seront traitées par des mini-station d'épuration autonomes (pas de raccordement possible au réseau communal). Déchets non dangereux : essentiellement des déchets d'emballage. Le site étant existant, les filières de traitement de ces déchets sont déjà en place (déchets recyclés à 80 %). Déchets dangereux : déchets de maintenance (huiles usagées, piles, batteries,...). Ces déchets sont repris par des sociétés agréées.</p>
<p>Patrimoine / Cadre de vie / Population</p>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/></p>	<p>Implantation en zone d'activité.</p> <p>X</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input type="checkbox"/></p>	<p>Implantation sur un site existant.</p> <p>X</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le terrain d'implantation du projet de la SOCAMAINE est situé en zone d'activité, sur un site contenant déjà des constructions.

Le projet consiste en la création d'un entrepôt sec et d'un entrepôt frais au sein de cette zone. Ce type d'activité est aujourd'hui bien connu et les prescriptions applicables à ce type d'établissement sont reconnues comme suffisantes pour réduire les impacts de ce type d'activité.

Le projet de la SOCAMAINE, de part ses dimensions, sera soumis à enregistrement sous la rubrique 1510 et à déclaration sous la rubrique 1511. Le dossier monté au titre de la législation Installations Classées permettra notamment de démontrer la prise en compte des préconisations réglementaires ainsi que celles qui seront éventuellement communiquées au terme de la procédure d'instruction de la demande.

Du fait de l'existence d'une étude d'impact spécifique au site réalisée en 2007 lors de l'autorisation de l'entrepôt existant, de l'évaluation environnementale qui sera réalisée dans le cadre de la modification du PLU et de l'intégration de l'ensemble des prescriptions réglementaires dans le cahier des charges du projet, nous pensons que ce projet devrait être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée : <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) : <input checked="" type="checkbox"/> Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Impact paysager : modélisation d'intégration paysagère
Impact sur les transports routiers : projets de modifications des accès en lien avec la commune et le conseil général

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le.

Signature

